Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

80 millions pour la réforme de la fonction publique

Lors de la reprise des négociations sur le nouveau système de classification et de rémunération du personnel de l'Etat, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) a fait part aux associations du personnel de ses dernières propositions. Le Conseil d'Etat prévoit d'injecter 80 millions sur 6 ans afin d'amener l'ensemble de la fonction publique aux salaires du nouveau système en 2013. Les négociations se poursuivront les lundi 7 et mardi 15 avril.

Convaincu de la nécessité de réformer le système des fonctions de l'Etat et le mode de rémunération du personnel, le Conseil d'Etat se donne les moyens d'amener chaque employé de l'Etat aux conditions salariales du nouveau système au plus tard en 2013. Pour ce faire il prévoit d'investir 32 millions en 2008 au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système, puis 10 millions par année jusqu'en 2012 et enfin 8 millions en 2013.

Ce montant vient s'ajouter aux sommes prévues dans la planification financière pour les progressions salariales du nouveau système ainsi que pour l'indexation.

Le nouveau système de classification et de rémunération de l'Etat propose de répartir le personnel de l'Etat en moins de 400 fonctions contre plus de 1200 aujourd'hui et de les regrouper en 18 classes de salaires. Au sein de chaque classe de salaire, dans ce projet, la progression dure 27 ans et son amplitude est de 45%.

Concrètement, l'entrée en vigueur du nouveau système se traduirait par une hausse immédiate de salaire pour près de la moitié de la fonction publique (49%). De plus, 80% des contrats connaîtraient une progression annuelle, contre 60% aujourd'hui. Rappelons qu'aucun salaire actuel ne connaîtra de baisse nominale.

Présidée par Pascal Broulis et composée de Anne-Catherine Lyon, Jean-Claude Mermoud ainsi que Pierre-Yves Maillard pour le volet santé, la DCERH a également fait savoir que le Conseil d'Etat est prêt à envisager des mesures d'accompagnement pour les infirmières/iers ainsi que pour les maîtres secondaires licenciés et les maîtres de gymnase.

Par ailleurs, la DCERH a notifié aux associations du personnel le chiffrage de leurs

propositions. Un calendrier de négociations a été convenu, qui fixe les prochaines séances aux lundi 7 et mardi 15 avril.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2008

Pascal Broulis, président de la DCERH, 021 316 20 01